

Réels outils de management, ce référentiel permet de :

- Répondre à toutes les missions conférées par la loi « liberté de choisir son avenir professionnel » et à celles inscrites dans la loi d'orientation agricole 2018 grâce à une participation active du centre à l'activité de formation mais aussi à l'effort de développement durable, d'animation du territoire, de coopération entre centres au sein des CFPPA de la région des Hauts de France notamment ;
- Satisfaire les besoins exprimés et implicites de nos clients et partenaires (financeurs, apprenants, CFAR, entreprise), en termes de qualité, de modalités et de typologie de prestations, ainsi que les délais ;
- Conforter les pôles de formations existants par une amélioration permanente des prestations grâce à l'expérience accumulée, et à l'écoute active du client et financeur ;
- Développer le rayonnement du centre par le développement de nouveaux services et/ou produits adaptés aux besoins (répondre aux besoins locaux de formation, étendre le territoire d'intervention via le réseau des CFPPA) ;
- Mener une gestion financière et humaine durable du centre visant à assurer sa pérennité et son développement.

La direction s'engage sur le pilotage de ces engagements de service. Cette démarche volontaire et participative de l'établissement ne vise qu'un objectif unique : **la satisfaction de l'ensemble de nos apprenants, financeurs, entreprises partenaires et du CFAR.**

Dans la réalisation de nos missions, le CFPPA-UFA de Thiérache prend en compte les orientations prioritaires de l'Etat, de la région et des acteurs locaux afin de répondre aux besoins en formation des entreprises et des usagers.

Notre engagement permet :

- De pérenniser et développer la qualité de nos prestations ;
- D'assurer un accueil et une information individualisée pour toute personne ;
- De fournir une information claire et juste ;
- De mettre en place des prestations de formation répondant aux demandes des financeurs, des entreprises, des OPCOs, des collectivités et des apprenants ;
- De garantir les compétences des personnels ;
- De mettre en place l'amélioration continue.

Moyens mis en œuvre

L'animation est confiée à Madame Virginie PARENT, responsable Qualité, pour les missions suivantes :

- Assurer la mise en œuvre des référentiels Qualité ;
- Assurer son animation ;
- Assurer son amélioration permanente.